

PHOTOS: F. BLANC



Pascal Pavageau en meeting à Marseille à l'Union départementale des Bouches-du-Rhône (13), le 11 septembre 2018, pour le lancement de la campagne des élections professionnelles dans la fonction publique du 30 novembre au 6 décembre 2018.

Service public: le vote FO pour s'opposer aux contre-réformes

La campagne FO pour les élections du 6 décembre dans la fonction publique est lancée. L'organisation vise à accroître encore son audience afin de combattre toujours davantage les attaques menées contre les services publics républicains.

Le 6 décembre 2018, quelque 5,2 millions d'agents publics (source ministérielle) sont appelés à renouveler près de 22000 instances représentatives des personnels. Il s'agit pour FO de confirmer sa représentativité et d'accroître la progression enregistrée lors du précédent scrutin en 2014. L'organisation avait alors renforcé sa position de leader à l'État, acquise lors des élections de 2011 malgré les complications

inhérentes aux nouvelles règles de représentativité. En 2014, l'organisation a affiché une nouvelle fois des scores en progression au sein de la territoriale et de l'hospitalière, où FO se situe en troisième position. Aujourd'hui encore, « toute progression de FO à la fonction publique sera la bienvenue. Il s'agit de maintenir nos implantations dans des administrations déstructurées », indique le secrétaire général de la confédération FO, Pascal Pavageau. Signe positif

à moins de trois mois des élections, « le nombre d'adhésions d'agents de l'État à FO est supérieur cette année à ce qu'il était en 2017 », souligne Christian Grolier, le secrétaire général de la Fédération générale des Fonctionnaires FO (FGF FO). « Nous avons pour l'instant plus de 450 listes portées par plus de 7000 candidats. On aura probablement plus de 550 listes », se félicite de son côté Hubert Raguin, le secrétaire général de la Fédération FO de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation professionnelle (FNEC-FP FO). À l'Éducation nationale, notamment, les votes se feront exclusivement et pour la troisième fois par voie électronique (voir p.13). « Nous sommes inquiets à chaque fois qu'il y a vote électronique », relève Pascal Pavageau, soulignant



Campagne FO : le meeting de Marseille comme première étape

Le meeting du 11 septembre à Marseille et en présence de Pascal Pavageau a réuni 800 personnes. Des visites ont été effectuées le même jour sur plusieurs sites publics (un hôpital, un lycée, un service des finances publiques). La confédération FO a ainsi lancé sur le terrain sa campagne pour les élections dans la fonction publique. En lien avec ses unions départementales et ses fédérations, l'organisation prévoit jusqu'à fin novembre quelque soixante à quatre-vingt-dix déplacements de secrétaires confédéraux sur le territoire. Ces déplacements seront l'occasion d'aller à la rencontre des agents lors de visites dans des services publics. À Marseille, Pascal Pavageau a adressé un message aux militants. Ils sont les « *irréductibles défenseurs du modèle et du progrès social* » contre « *un modèle de l'individualisation et du chacun pour soi* ».

AU CŒUR DE LA DÉFENSE DES STATUTS

Pour les cheminots, qui « *malgré une mobilisation extraordinaire* » ont pris de plein fouet la contre-réforme ferroviaire « *utilisée[...] pour casser dogmatiquement le statut, le cadre collectif de 120 000 personnes* », FO va « *continuer de revendiquer pour ce statut, pour une convention collective qui lui soit au moins égale* », indique le secrétaire général, avertissant de la menace qui pèse aussi sur le statut général de la fonction publique et donc sur le cadre d'emploi des agents. À l'État, a-t-il rappelé, « *300 000 postes ont été supprimés depuis 2004* », et 50 000 autres pourraient suivre. La fonction publique hospitalière est quant à elle attaquée « *dans de telles proportions au plan des effectifs que je ne sais comment ces personnels font pour nous soigner* ». Tous les fonctionnaires « *ont des valeurs républicaines, ils se sont engagés pour cela* », a insisté le secrétaire général. Un bien précieux pour les citoyens et usagers des services publics alors que « *nous sommes face à une situation d'abandon systématique des services publics républicains* ». Cela pose un problème plus large encore, a rappelé Pascal Pavageau, puisque « *70% de l'activité du privé est directement dépendante des aides publiques et de l'action publique* ».

qu'il faut « *aller à la rencontre des électeurs* ». En 2014, les militants de la FNEC-FP FO s'y étaient employés avec succès puisque FO avait poursuivi sa percée à l'Éducation nationale, devenant la troisième organisation de ce secteur.

DAVANTAGE DE LISTES FO EN 2018

Dans l'hospitalière, où de nouvelles implantations sont nées récemment et qui compte 85% de femmes, « *FO déposera plus de 1000 listes, soit 150 de plus qu'en 2014* », et ce malgré les nouvelles obligations en matière de parité hommes/femmes pour la constitution des listes, indique Denis Basset, le secrétaire général de la branche Santé de la Fédération FO des Services publics et de Santé (SPS FO). Au sein du versant territorial, « *les chiffres montrent déjà que l'on déposera davantage de listes qu'en 2014 malgré les difficultés dues aux fusions de collectivités dans le cadre de la réforme territoriale* », indique Yves Kottelat, le secrétaire général de la fédération SPS FO. La campagne FO pointe les réformes ou projets de réformes qui attaquent les missions, les emplois et les statuts des agents. Cette contestation a déjà amené les fonctionnaires à s'inscrire, les 22 mars et 22 mai 2018, dans l'appel à des journées de grève nationale dans la fonction publique. En cette rentrée, ils s'inscrivent pleinement dans la journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle du 9 octobre initiée par FO notamment.



« L'ENJEU EST PLUS PROFOND... »

Le projet de réforme en quatre axes intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics » vise ainsi à renforcer le recours aux contractuels (alors qu'ils sont déjà près d'un million), à développer davantage encore le salaire au mérite, à concevoir des mesures de départs volontaires de fonctionnaires vers le privé et à restructurer les instances de dialogue social, notamment par fusions entre les comités techniques et les CHSCT, ou encore en asséchant les commissions administratives paritaires (CAP) de leurs prérogatives. Les agents FO pointent aussi les mesures – notamment un nouveau gel des salaires en 2019 – qui détériorent davantage encore leur pouvoir d'achat, en recul de 16% depuis 2000. Sur le plan des effectifs, 120 000 suppressions de postes sont programmées d'ici 2022. Le gouvernement compte aussi revoir l'organisation territoriale des services de l'État pour « alléger » le périmètre d'action de l'État, en totale adéquation avec les visées du rapport du comité CAP22, lequel prône des abandons et privatisations de missions publiques. Si l'enjeu de ces élections est bien sûr la représentativité de l'organisation FO au sein de la fonction publique, cet « enjeu est plus profond », rappelle Pascal Pavaeau. Il s'agit pour FO, par l'audience de ses revendications, de pouvoir peser davantage encore dans le combat pour la défense des services publics qui, « au cœur de la République », sont « les garants de la cohésion sociale », rappelle la confédération FO. **Valérie Forgeront**

Les cheminots entrent aussi en campagne

Étant eux-mêmes à la veille d'élections professionnelles à la SNCF, les cheminots FO ont participé nombreux au meeting de Marseille.



Les cheminots, en grève pendant plus de deux mois avant l'été 2018, ont montré leur détermination à sauvegarder leur statut.

Plus de cent responsables FO Cheminots venus de toute la France ont rejoint le meeting du 11 septembre à Marseille, après s'être réunis le matin même dans la cité phocéenne. Une mobilisation à la hauteur d'un enjeu crucial : trois ans après les dernières élections professionnelles où la Fédération FO Cheminots avait frôlé les 10% (9,16%), lui permettant d'être représentative dans l'entreprise (elle l'est dans la branche), de nouvelles élections vont se dérouler du 16 au 22 novembre 2018.

EN BACKGROUND : LA GRÈVE DU PRINTEMPS ET LES ORDONNANCES

Cette année, le scrutin aura plusieurs particularités. Premièrement, il va se dérouler moins de six mois après une grève pour le retrait du nouveau pacte ferroviaire, qui programme notamment la fin du statut des cheminots, une re-

vendication clairement portée par la fédération FO.

Cette grève, historique tant du point de vue de la participation que de sa durée, a montré que s'ils ne sont pas fonctionnaires, les cheminots, toutes catégories confondues, ne s'en trouvent pas moins au cœur du combat pour la défense du service public. Le scrutin aura pour deuxième particularité de se dérouler après la fusion des instances représentatives du personnel, imposée par les ordonnances réformant le Code du travail. Alors que les cheminots disposaient de 31 CE, de 600 CHSCT et d'environ 250 instances DP, tout est désormais fusionné en 33 CSE (comités sociaux et économiques). « C'est au bas mot 90% des élus [toutes organisations syndicales confondues, NDLR] qui vont passer à la trappe! », dénonce la fédération FO qui, loin de jeter l'éponge pour autant, entend au contraire présenter des listes dans tous les CSE.

Evelyne Salamero



Élections mode d'emploi



Qui vote ?

Les fonctionnaires des trois branches de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière), les fonctionnaires d'Orange et de La Poste, les contractuels, les personnels sous statut d'ouvriers d'État et les apprentis. Les intérimaires ne sont pas électeurs.

À quoi ça sert ?

Il s'agit d'élire (selon un scrutin à un seul tour, sur listes ou sigles) des représentants au sein des instances (consultatives) représentatives des personnels (IRP) pour les quatre ans à venir. Les résultats de ces votes permettront d'apprécier la représentativité des différentes organisations syndicales au sein de chaque versant de la fonction publique. Ces résultats serviront aussi à fixer la représentativité syndicale au sein des conseils supérieurs de chacun des versants de la fonction publique, ainsi qu'au sein du conseil commun à ces trois versants.

Pour quelles instances ?

Les électeurs seront concernés par un ou plusieurs scrutins en fonction de leurs statuts. Les fonctionnaires seront ainsi appelés à voter pour les comités techniques ministériels (CTM), les différents comités techniques (CT de proximité, de service, de réseau, de direction, d'établissement...) et les commissions administratives paritaires (CAP). Le résultat des votes aux CT participera à désigner les représen-

tants aux CHSCT. Les fonctionnaires des branches de la territoriale et de l'hospitalière, ainsi que les agents relevant d'une autorité administrative indépendante (AAI) ne sont pas concernés par les scrutins aux comités techniques ministériels. Les agents contractuels votent quant à eux pour les comités techniques et les CCP, soit les « commissions consultatives paritaires ». Les apprentis, lesquels disposent d'un contrat de travail de droit privé, peuvent voter aux CT dont relève leur service. Ils sont par ailleurs éligibles. Les personnels sous statut d'ouvriers d'État voteront aussi le 6 décembre. Ils sont concernés par les élections aux comités techniques et votent aussi pour des commissions nationales et locales (d'avancement, de discipline) propres à leur secteur.

Comment voter ?

Les votes se feront à l'urne ou via Internet, ou encore en mêlant ces deux systèmes. Le vote par correspondance – soumis à conditions – est possible aussi. Si la date des élections est fixée au 6 décembre 2018, cependant quelques secteurs de la fonction publique ouvriront le scrutin plus tôt, parfois dès le 29 novembre. C'est notamment le cas à l'État pour le secteur de l'Éducation nationale, du ministère de l'Intérieur et de celui de l'Économie et des Finances, où les scrutins pour renouveler toutes les instances se feront exclusivement selon le système du vote électronique par Internet. C'est la troisième fois depuis les élections professionnelles de 2011 que l'Éducation nationale sera concernée par un scrutin exclusivement électronique. Ce sera la première fois pour les ministères de l'Intérieur et de l'Économie et des Finances. Dans les secteurs du ministère des Armées et du ministère des Affaires sociales, les scrutins concernant certaines instances se dérouleront aussi par voie électronique.

Valérie Forgeront

LES SERVICES PUBLICS : LES GARANTS DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

Les services publics sont au cœur de la République a rappelé le Congrès confédéral FO qui se tenait à Lille du 23 au 27 avril 2018.

« Le Congrès entend réaffirmer la place centrale des services publics parmi les socles fondamentaux qui définissent notre République [...] »

« Le Congrès affirme qu'il y a une autre forme de politique possible que l'austérité pour le peuple.

Répondre aux besoins communs [...] c'est revendiquer une alternative à la destruction du modèle social, c'est développer des services spécifiés avec des embauches basées sur des emplois ou cadres statutaires existants ou à créer. [...] »

« L'ensemble des contre-réformes de ces dernières décennies, avec pour unique prisme une prétendue rationalisation des dépenses publiques, organisent des coupes dans les budgets au détriment du bon fonctionnement des services publics et ouvrent la voie à la privatisation des activités les plus profitables et à la disparition de nombreuses autres.

Le Congrès s'oppose à toute privatisation en cours et à venir et dénonce la vision capitaliste prédominante qui soumet le service public à des impératifs comptables. Il condamne l'ensemble des réformes successives impactant le service public qui ont fait voler en éclats le droit de chaque citoyen d'accéder à ces services [...] engendrant de facto une inégalité généralisée. »